

Département du Haut-Rhin

VILLE DE ROUFFACH

COMPTE-RENDU

de la séance du conseil municipal du mardi 28 juillet 2020 à 19h15

Le mardi vingt-huit juillet deux mille vingt à 19h15 heures, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à l'Ancien Hôtel de Ville de Rouffach.

Membres présents :

Jean-Pierre TOUCAS, Nadine BOLLI, Gilbert SCHMITT, Perrine SUHR, Christophe BANNWARTH-PROBST, Jean-Philippe KAMMERER, Judith HAMARD, Vincent SAUTER, Luc ABRAHAM, Sandra GUEBEL, Anne-Elisabeth SOMMEREISEN, Barbara BASS, Maria-Ernestina DE CARVALHO PINTO, Annette VERGELY, Pedro HERNANDEZ, Leslie HEYD-SCHWEBEL (jusqu'au point 12) Daniel KLEIN, Julien BECHTOLD, Florian ROUSSEL, Bernard SOMMEREISEN, Hubert OTT, Laurence ZIMMERMANN, Céline ISNER, Marie-Laure BECK, Igor TURCEAC

Membre excusé :

Françoise BARBAGELATA procuration à Gilbert SCHMITT
Yannick NEUBERT procuration à Perrine SUHR
Leslie HEYD-SCHWEBEL, à partir du point 13, procuration à Nadine BOLLI

Assistent également :

Patricia PARIS, Directrice Générale des Services

POINT N°1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Mme Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion 9 juin 2020 et 10 juillet 2020 par l'ensemble du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation :

- approuve les procès-verbaux ;
- signe le registre des délibérations.

POINT N° 3 - Rapport des commissions

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

POINT N° 4 - Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire

Le conseil municipal prend acte de ces informations

POINT N° 5 - Présentation de la situation des "recettes bois"

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve l'avenant à l'état d'assiette 2021 ;
- approuve l'avenant au programme d'exploitation des coupes 2020 et devis d'honoraires s'y rapportant ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les différents documents se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 6 - Agrément d'un garde privé sur le lot de chasse n° 4

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve l'agrément M. Lionel PERAUD en tant que garde privé ;
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

POINT N° 7 - Renouvellement d'une concession de passage d'une conduite d'eau et le captage d'une source en forêt communale de Rouffach - M. Nicolas SIX

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- renouvèle la concession au profit de M. Nicolas SIX pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} février 2020 ;
- fixe le montant de la redevance annuelle à 60 €, avec une révision triennale basée sur l'indice de référence des loyers, et pour la première fois le 1^{er} février 2023 ;
- autorise M. le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 8 - Renouvellement d'une concession de passage d'une conduite d'eau et le captage d'une source en forêt communale de Rouffach - M. Christian MARTY

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- renouvèle la concession de M. Christian MARTY pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} février 2020 ;
- fixe le montant de la redevance annuelle à 165 €, avec une révision triennale basée sur l'indice de référence des loyers, et pour la première fois le 1^{er} février 2023 ;
- autorise M. le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 9 - Renouvellement d'une concession de passage d'une conduite d'eau et le captage d'une source en forêt communale de Rouffach - M. Fabian MILLOT

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- renouvèle la concession de M. Fabian MILLOT pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} février 2020 ;
- fixe le montant de la redevance annuelle à 56,80 €, avec une révision triennale basée sur l'indice de référence des loyers, et pour la première fois le 1^{er} février 2023 ;
- autorise M. le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 10 - Modification de contrats de bail viticole

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la modification des contrats de bail viticole au profit de la SCEA HASSENFORFER Thierry ;
- autorise M. le Maire à signer les contrats de bail et tous documents afférant à cette affaire.

POINT N° 11 - Décision modificative N° 1 du budget principal de la Ville

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville (prime vélo & baccalauréat) ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 12 - Perception de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) par le Syndicat d'électricité et de Gaz du Rhin

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin est substitué à la commune de Rouffach pour la perception de la TCFE sur son territoire ;
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 13 - Délégation de maîtrise d'ouvrage à Madame Dominique WIPFF

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage à Mme Dominique WIPFF pour les travaux ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation et tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 14 - Approbation de l'avant-projet des serres municipales

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve l'avant-projet des travaux d'agrandissement des ateliers municipaux pour un montant de 276 000 € TTC ;
- sollicite les subventions auprès des différents organismes susceptibles de participer au projet ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 15 - Renouvellement de la convention « mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines sur le bassin versant de Guebwiller et environs »

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le renouvellement de la convention pluriannuelle avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller pour la « mission d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines sur le bassin versant de Guebwiller et environs » ;
- autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2020.

POINT N° 16 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve pour siéger à la CCID, la liste des commissaires proposée ;
- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

POINT N° 17 - Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Mme Françoise BARBAGELATA, Mme Sandra GUEBEL, M. Gilbert SCHMITT, Mme Judith HAMARD, Mme Leslie HEYD-SCHWEBEL, Mme Marie-Laure BECK ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont proclamés élus.

POINT N° 18 - Désignation du représentant de la Ville auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- désigne M. Gilbert SCHMITT (représentant titulaire) et M. Christophe BANNWARTH-PROBST (représentant suppléant) délégués chargés de représenter la Ville auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin .

POINT N° 19 - Désignation d'un délégué supplémentaire auprès du Syndicat d'Électricité et de Gaz

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- désigne M. Christophe BANNWARTH-PROBST en tant que délégué supplémentaire auprès du Syndicat d'Électricité et de Gaz.

POINT N° 20 - Réaménagement de la dette par la Banque des Territoires - Coopérative Centre-Alsace Habitat

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- réitère sa garantie pour le prêt réaménagé de la Coopérative Centre-Alsace Habitat d'un montant de 53 796,41 €, tel que précisé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- autorise M. le maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document se rapportant à la présente délibération.

POINT N° 21 - Tarification de la borne de recharge « rapide » pour véhicules électriques

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la tarification de la borne de recharge « rapide » à 5 euros de l'heure et, après la première heure, 5 euros de l'heure par heure supplémentaire ;
- approuve le contrat de gestion avec l'entreprise Freshmile ;
- autorise M. le Maire à signer les dossiers correspondant à la présente délibération.

POINT N° 22 - Modification du plan des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- crée un poste de brigadier-chef principal permanent à temps complet ;
- crée un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
- dit que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

POINT N° 23 - Mesure Covid-19 - Dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide, pour 2020, d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de 2/3 de la cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;
- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POINT N° 24 - Mesure Covid-19 - Fonds de solidarité aux entreprises

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adhère au dispositif du fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie de covid-19 ;
- fixe le montant de l'aide aux entreprises domiciliées sur la commune et bénéficiaires du volet 2 du fonds à 500 € ;
- approuve la convention tripartite (État - Région - Commune) et autorise M. le Maire ou son représentant à signer le document ;
- fixe la durée d'amortissement à 5 ans.

POINT N° 25 - Institution de l'abattement de 15% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les magasins et boutiques

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- instaure l'abattement de 15% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties la (TFPB) pour les magasins et boutiques.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;

POINT N° 26 - Taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM) - Fixation du coefficient multiplicateur

Le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- fixe le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,05 à compter de l'année 2021.
- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.